



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **6 avril 2009**

Délibération n° 2009-0662

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Chambre de commerce et d'industrie de Lyon - Organisation du Forum de l'international - Subvention

service : Direction générale - Direction des relations internationales

Rapporteur : Monsieur Daclin

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 27 mars 2009

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 7 avril 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Vesco, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Hugué, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Millet, Morales, Muet, Mme Pesson, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pillonel, Plazzi, Quiniou, Réale, Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Serres, Suchet, Terracher, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas.

Absents excusés : MM. Passi (pouvoir à M. Réale), Sécheresse (pouvoir à M. Lebuhotel), Desseigne (pouvoir à M. Imbert Y), Mme Peytavin (pouvoir à M. Plazzi), M. Blein (pouvoir à M. Longueval), Mme Frih (pouvoir à Mme Benelkadi), MM. Rivalta (pouvoir à M. Terracher), Auroy (pouvoir à M. Abadie), Mme Bailly-Maitre (pouvoir à Mme Pierron), MM. Balme (pouvoir à M. Lévêque), Bernard B (pouvoir à Mme Vessiller), Chabert (pouvoir à M. Buffet), Coste (pouvoir à Mme Chevallier), Deschamps (pouvoir à Mme Ait-Maten), Mme Dubos (pouvoir à M. Goux), MM. Fleury (pouvoir à M. Reppelin), Galliano (pouvoir à M. Lyonnet), Mme Ghemri (pouvoir à Mme Bab-Hamed), MM. Kabalo (pouvoir à Mme Pédrini), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Mme Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Flaconnèche), M. Pilon (pouvoir à Mme Vullien), Mme Revel (pouvoir à M. Léonard), MM. Sangalli (pouvoir à M. Colin), Sturla (pouvoir à M. Crédoz), Thivillier (pouvoir à M. Millet), Mmes Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Touraine), Yéréman (pouvoir à M. Barthelémy).

Absents non excusés : MM. Albrand, Genin, Louis, Mme Palleja.

Séance publique du 6 avril 2009**Délibération n° 2009-0662**

commission principale : développement économique

objet : **Chambre de commerce et d'industrie de Lyon - Organisation du Forum de l'international - Subvention**

service : Direction générale - Direction des relations internationales

Le Conseil,

Vu le rapport du 18 mars 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Dans un contexte mondial en pleine évolution, les acteurs publics choisissent d'agir sur les leviers dont ils disposent pour contribuer à la dynamique économique des entreprises implantées sur leur territoire.

Ces acteurs peuvent contribuer, par une action d'accompagnement et de décryptage du contexte politique, administratif, juridique, social et économique de leurs villes et régions partenaires à l'étranger, à faciliter ainsi l'internationalisation de l'activité des entreprises.

Cet accompagnement est d'autant plus nécessaire dans la période de crise économique actuelle où, pour les entreprises du territoire, une ouverture de leur activité à l'international présente un accès à de nouveaux marchés, de nouveaux débouchés.

C'est pourquoi la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Lyon souhaite poursuivre cette année la démarche enclenchée en 2008 avec l'organisation des premières Assises de l'international. Se tiendra donc à Lyon, les 23 et 24 mars 2009, le Forum de l'international, destiné aux chefs d'entreprises et décideurs économiques de l'agglomération.

Ce Forum de l'international fait partie intégrante de la Semaine de l'international organisée par la Chambre régionale de commerce et d'industrie du 23 au 27 mars 2009.

Au cours d'une journée de présentation et de débats, un certain nombre d'acteurs publics et privés lyonnais (400 dont 200 entreprises) se rencontreront afin d'évoquer les stratégies d'internationalisation pour les entreprises des différents secteurs d'activité, les contraintes existantes, les enjeux concurrentiels à l'international, les contextes juridico-administratifs des pays partenaires de la France sur le plan commercial et les offres d'appui à l'internationalisation par la CCI et un certain nombre d'autres organismes.

Ce forum permettra aussi aux entreprises de l'agglomération lyonnaise d'avoir des rendez-vous individuels avec des experts d'une vingtaine de pays : experts des CCI françaises à l'étranger, des missions économiques, des antennes d'Entreprises Rhône-Alpes international (Erai) ou encore des cabinets conseils privés.

La Communauté urbaine compte d'ores et déjà parmi les acteurs consultés et associés par la CCI de Lyon à la préparation de ces assises sur le fond.

La CCI de Lyon prévoit un budget total de 32 600 € pour l'organisation de ce Forum de l'international à l'attention des acteurs économiques lyonnais.

Au regard de l'intérêt économique local de cette initiative et de sa cohérence avec les politiques communautaires de développement économique et de relations internationales, il est proposé au Conseil de contribuer à l'organisation de ces rencontres par le versement d'une subvention de 10 000 € pour cette opération.

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Soutient le principe de la participation de la Communauté urbaine au Forum de l'international.

2° - Approuve le versement d'une subvention de 10 000 € à la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon.

3° - Le montant de la dépense sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2009 - compte 657 480 - fonction 04 - centre budgétaire 1220 - centre de gestion 1220.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 8 avril 2009.